

Réunion SYMSAGEB du 04 décembre 2014

-

L'assainissement Non Collectif

- ✓ Rappel du contexte réglementaire modifié et des problématiques liées

- ✓ L'accompagnement des SPANC :
 - Présentation de l'ACABAP,
 - Les supports documentaires à disposition.

Le contexte réglementaire modifié

- ❖ **La révision des arrêtés du 07 septembre 2009**
 - Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté prescriptions techniques du 07 septembre 2009,
 - Arrêté du 27 avril 2012 définissant les modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC, remplaçant et abrogeant celui du 07 septembre 2009,
 - Application des nouveaux arrêtés au 1^{er} juillet 2012.

Le contexte réglementaire modifié

❖ Principales modifications réglementaires apportées

- Re-définition des modalités de contrôle des installations neuves et existantes,
- Définitions et caractérisation des critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et des dangers pour la santé des personnes,
- Fixation des délais de réalisation des travaux pour les installations existantes non conformes, en fonction du niveau de danger ou de risque qu'elles présentent,
- Modulation possible de la périodicité des contrôles selon certains critères (risque que présente l'installation, besoin en entretien....) ne pouvant excéder 10 ans.

Les objectifs du législateur

- ❖ Engager une rénovation progressive du parc ANC selon les axes suivants :
 - Mettre en œuvre des installations neuves de qualité dans le respect des textes réglementaires,
 - Prioriser la réhabilitation des installations existantes présentant un risque pour la santé des personnes ou pour l'environnement,
 - S'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer la mise en conformité du parc ANC.

Les difficultés rencontrées

- ❖ **Instauration de nouveaux termes demandant à être précisés** : zone à enjeu environnemental, risque « avéré », élément « probant », sous-dimensionnement significatif, amont hydraulique.....
- ❖ **Une nouvelle classification des installations non conformes pouvant aller à l'encontre des prescriptions antérieures du SPANC**
Ex : fosse + puits de perte -> réhabilitation en cas de vente si non située en zone à enjeu
- ❖ **Une terminologie différente de la norme DTU 64.1 qui lui a fait suite rendant plus complexe la compréhension de chacun des acteurs**
Exemple : fosse toutes eaux -> prétraitement (réglementation) et traitement primaire (DTU 64.1)
- ❖ **Un besoin d'harmonisation nationale sur les conclusions à apporter à l'issue des contrôles sur l'existant, à minima pour les non-conformités relevées le plus fréquemment**

Pour faire face à la complexité réglementaire qui persiste pour le contrôle des installations ANC, plusieurs supports existent au niveau local ou national => l'accompagnement des SPANC

Accompagnement des SPANC : L'ACABAP

Association des Conseillers en Assainissement du Bassin Artois-Picardie

- ❖ **Association loi 1901 créée en 2001** sous l'impulsion d'Alain SIX (AEAP), elle s'est orientée naturellement vers le regroupement des contrôleurs d'ANC,
- ❖ **But de l'association** : s'approprier la réglementation ANC et en avoir une lecture commune afin d'harmoniser les pratiques de ses adhérents,
- ❖ **Ses adhérents** : une trentaine de membres pour environ **28 SPANC répartis sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie** avec une forte représentation dans le Pas-de-Calais,
- ❖ **Ses actions principales** :
 - ✓ Échanger sur les problématiques liées à l'ANC et faire remonter les questionnements aux différentes institutions en charge (ministères, agence de l'eau, DDT,...),
 - ✓ Etablir des documents de travail harmonisés (formulaire de contrôles, fiches de cas...),
 - ✓ Représentation auprès des institutions afin d'être associé aux travaux/réflexions menés par ces dernières (GT AEAP, GT PANANC, Assises de l'ANC....),
 - ✓ Plus récemment : permettre à ses membres de bénéficier de matériel de contrôle à prix négocié, voire fourni par l'ACABAP (détecteur de boues, traceur hydraulique,...).
- ❖ **Son financement** : cotisation annuelle de 15 € par adhérent,
- ❖ **Son fonctionnement** : 4 à 5 réunions annuelles accueillies en alternance dans les collectivités adhérentes.

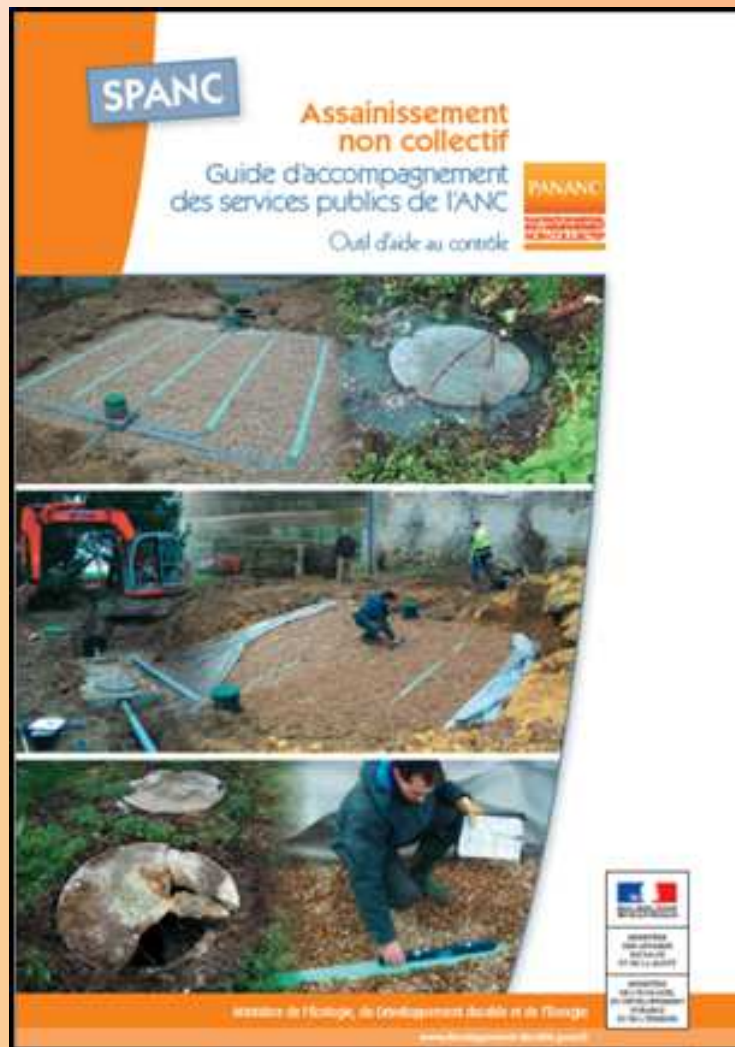
Accompagnement des SPANC : les outils mis à disposition des collectivités

La parution de la nouvelle réglementation a vu la naissance de plusieurs initiatives, principalement nationales, afin de faciliter l'appropriation de cette dernière par les SPANC.

Une des actions phares a été la mise en place en 2009 du Plan d'Actions Nationales pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) instauré conjointement par les ministères de l'écologie et de la santé.

Vous trouverez ci-après les principaux documents sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour l'accomplissement des missions dévolues aux SPANC

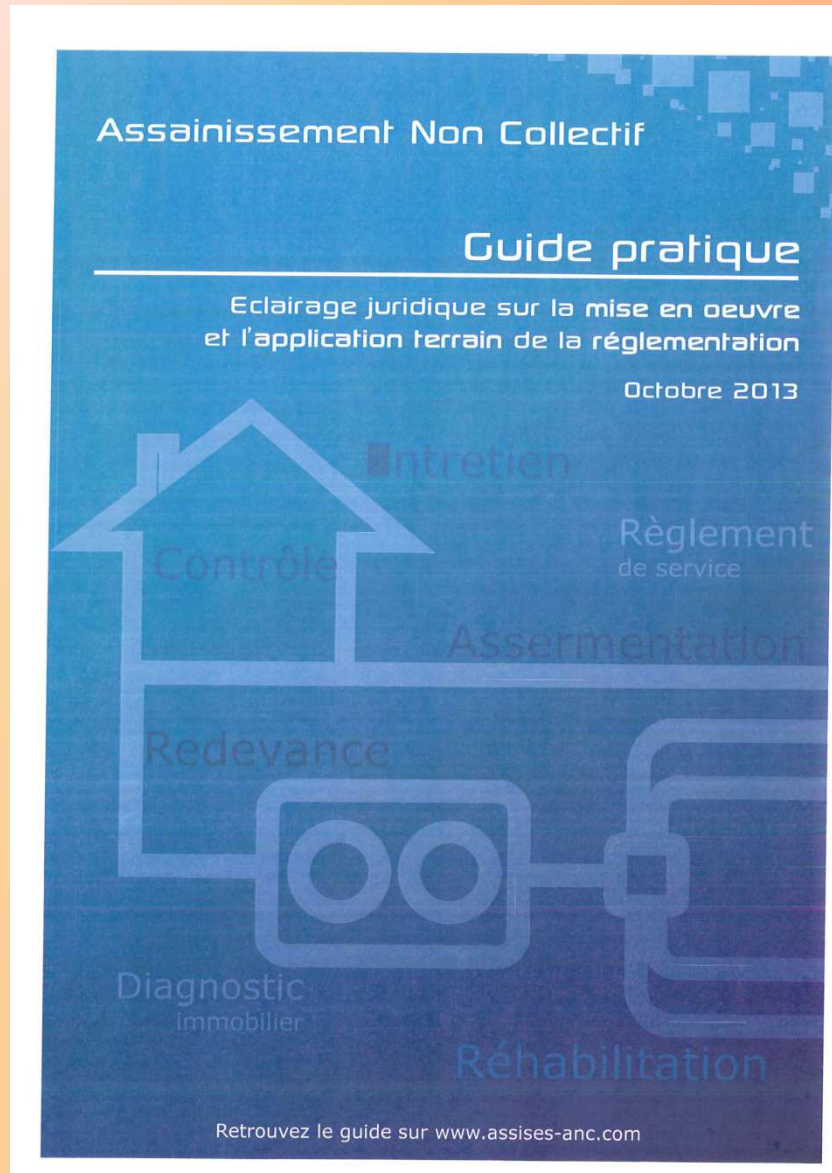
Le guide d'accompagnement des SPANC



Issu d'un travail collaboratif pluridisciplinaire, ce guide se veut être un outil pragmatique d'aide à la réalisation des missions dévolues aux SPANC.

Il propose notamment des modèles de fiches de contrôles répondant à minima aux exigences réglementaires et permettant d'apporter une sécurité juridique dans la formulation de la conclusion.

Le guide pratique de l'ANC



Ce document multi-partenarial présenté aux assises ANC d'Amiens, regroupe actuellement 9 fiches pratiques dans le but de répondre aux questions les plus fréquentes que se posent les agents SPANC.

Il tente d'apporter un éclairage juridique voire jurisprudentiel et se veut évolutif.


La commune et l'assainissement non collectif




Publié le 09.01.2013 par la FNCCR et l'AMF, ce guide reprend et analyse les éléments techniques et réglementaires actuellement en vigueur et veut constituer un outil d'aide à la décision pour aider les élus à optimiser le fonctionnement de leur SPANC.

Développé en 6 chapitres, il aborde toutes les problématiques liées à l'organisation et à la gestion d'un SPANC.

Le modèle de règlement de service



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT



ANSATESE

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU SERVICE
PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

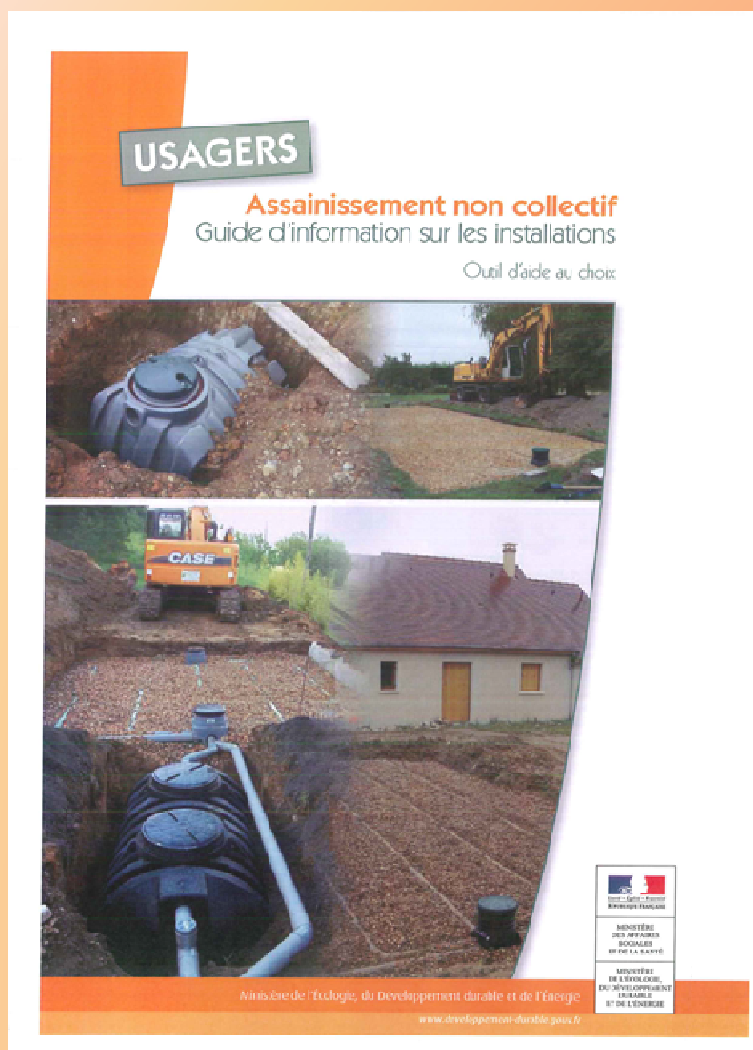
A remplir : Nom de la collectivité

Adresse du SPANC
Tél. / Fax / Email
Horaires d'ouverture
Nom de l'élu responsable

Rédigé en 2012 par la FNCCR et l'ANSATESE, ce modèle de règlement de service propose une rédaction de votre document en conformité de la réglementation en vigueur.

Document indispensable définissant les rapports entre le SPANC et ses usagers, opposable à ces derniers, sa rédaction doit être faite dans le respect des textes réglementaires afin d'assurer la sécurité juridique de la collectivité.

Le guide d'aide au choix des installations : un outil à destination des usagers



Ce guide à destination des usagers a été édité afin de les accompagner dans leur choix quant au dispositif d'assainissement non collectif pouvant équiper leur logement.

Il se veut complémentaire du rôle de conseil pouvant être sollicité auprès des agents du SPANC.

MERCI DE VOTRE ATTENTION